

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MARDI 5 Mars 1793, l'an 2^e. de la République.

Les personnes dont l'abonnement à la *Gazette Universelle* finissoit le dernier Décembre, recevront cette Feuille jusqu'au 5 mars; elles sont priées de renouveler leur souscription avant cette époque, afin que leur service n'éprouve aucune interruption.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisse particulières, ni les lettres non-affranchies.

AUTRICHE.

De Vienne, le 14 février.

SUIVANT des lettres de Lemberg, les régimens de Modene, cuirassiers, & de Loewenchr, chevaux-légers, auroient reçu ordre de se rendre maîtres de Cracovic & de tout son district.

Le lieutenant-général russe, de Subow, se trouve ici depuis quelques jours, & doit partir cette semaine avec le prince de Condé pour se rendre à Pétersbourg.

Comme le général comte de Wartensleben se trouve auprès de l'armée prussienne pour aider à diriger le plan de ses opérations, il doit se rendre de même un général prussien auprès de l'armée impériale, pour y remplir le même objet.

D'après le plan concerté entre le prince de Cobourg & les généraux du roi de Prusse, on prétend que les armées autrichiennes & prussiennes passeront le Rhin dans deux endroits à la fois, tandis qu'une autre partie des deux armées attaquera Cassel: mais tout ceci n'est que conjecture.

Le convoi d'artillerie destiné pour l'armée combinée de Sardaigne, & qui doit se joindre à Gratz aux six bataillons destinés à l'accompagner, est parti ces jours derniers; il consiste en deux officiers, cent canonniers, quatre pieces de douze, & 147 charriots de munitions.

Le 30 du mois passé, des ordres ont été expédiés pour la marche de 25 mille granitzer. En même tems, un courrier a été dépêché au prince de Saxe-Cobourg, avec ordre de hâter le plus qu'il pourra les opérations de la campagne.

L'archiduc Charles, que l'empereur avoit fait, il y a déjà quelque tems, major-général, a obtenu le commandement d'une brigade de trois bataillons de grenadiers; il vient de quitter Juliers pour se rendre à Cologne.

ALLEMAGNE.

De Hanovre, le 12 février.

L'adjudant von Spoerken est revenu de Londres le premier de ce mois, & a rapporté l'ordre de faire marcher

une partie des troupes de l'électorat vers la Hollande. Les corps qui ont ordre de partir, sont, CAVALERIE, les deux régimens des gardes, & les dragons d'*Hamerstein*, de *Busch*, de *Randhor* & de *Frédéric*; CAVALERIE LÈGÈRE, les régimens de *la Reine* & du *Prince de Galles*; INFANTERIE, deux bataillons de chacun des régimens suivans, *Gardes à pied*, *Mutio*, *Berk*, *Hamerstein*, *Diepenbroke* & *Taube*; trois bataillons de grenadiers & deux d'infanterie légère; ARTILLERIE, cinq compagnies de canonniers & deux de bombardiers.

L'adjudant von Spoerken est reparti pour Londres le 8.

Avant-hier, un train considérable d'artillerie prussienne, suivi d'un grand nombre de caissons & de fourgons chargés de munitions, a passé par cette ville. Aujourd'hui nous voyons passer beaucoup de pieces de campagne.

De Mayence, le 16 février.

Le 28 du mois dernier, on a fait publier ici que lorsque la générale seroit battue, personne n'eût à se montrer dans les rues ni aux fenêtres, si on ne vouloit pas s'exposer à quelque danger. On croyoit qu'il y avoit eu quelque altercation entre les troupes de ligne & les gardes nationaux, à l'occasion de la mort du roi; mais tout s'est passé tranquillement.

Le général Custine, fermement persuadé que le meilleur moyen de faire triompher la cause de la liberté, c'est de la présenter sous un aspect aimable, en traitant les peuples en freres, a fait publier une seconde ordonnance qui atteint tous les militaires indistinctement depuis le génie jusqu'au simple soldat: il y est dit « que quiconque se portera à des violences ou des outrages envers les bourgeois ou les femmes de la campagne, de maniere qu'il en soit fait plainte, sera incarcéré pour huit jours, exposé sur une place publique, avec cette inscription: *soldat indiscipliné, citoyen dissolu*: ensuite les cheveux & sourcils coupés, & chassés pour jamais de l'armée.

Le dénuement & la misere des soldats sont toujours à leur comble. Ces jours derniers on a fait une collecte pour subvenir aux plus pressans besoins de ces braves militaires, dont la patience est admirable. On portoit en même-tems dans toutes les maisons un imprimé pathétique en allemand. Les

habitans de Mayence y étoient invités à ne pas dormir sur des lits de plumes, tandis que nos freres d'armes n'avoient d'autres rideaux que le ciel, d'autres lits que la terre humide. On propoisoit pour exemple aux femmes, ces belles Carthagoises, qui n'hésiterent pas à couper leurs longs cheveux pour être employés à faire des cables & des cordages pour les vaisseaux de l'état. Cette invitation a fait le plus grand effet, & la collecte a produit une somme considérable.

ANGLETERRE.

De Londres, le 26 février.

On assure ici que 14 mille Hanovriens sont en marche pour se rendre en Hollande; & ils se joindront aux troupes angloises, sous le commandement du duc d'York.

Le bruit s'est répandu ici avant-hier qu'il y avoit un soulèvement considérable dans le nord de l'Irlande. Les nouvelles qu'on vient de recevoir de cette isle, annoncent qu'à l'exception de quelques pilleries commises par les brigands du nord, qui prennent le nom de *défenseurs*, tout y est tranquille.

Séance de la chambre des communes, du 22 février.

Le ministre ayant proposé à la chambre de pourvoir à la dépense qu'il avoit faite pour la construction des baraques où il se propoisoit de caserner les soldats, M. Taylor s'éleva contre cette mesure. Il étoit persuadé d'avance que la motion seroit vivement combattue; car maintenant un membre de l'opposition ne peut rien proposer, qu'on ne l'accuse aussitôt de servir des factieux ou d'exciter la sédition. Cependant il s'agissoit d'un objet constitutionnel, de l'existence d'une *armée permanente*; & il crut devoir s'exposer à toutes les imputations, plutôt que de taire la motion qu'il avoit préparée.

Les plus profonds politiques, dit-il, & les meilleurs patriotes ont toujours vu avec inquiétude, & surveillé très-rigoureusement l'établissement d'une *armée permanente* en Angleterre. Dès la première institution, sous le regne de la reine Anne, & avant cette époque, particulièrement sous Guillaume, la chambre des communes a traité la force armée avec une grande méfiance. L'on a refusé au roi Guillaume une garde hollandoise; & l'on a déclaré inconstitutionnelle l'existence d'une armée sur pied en tems de paix. Depuis Anne jusqu'à George III, les patriotes les plus éclairés de ce royaume n'ont pas cessé de montrer une vive opposition aux demandes que l'on a faites pour augmenter les armées en tems de paix. Dix-huit mille hommes sont le pied de paix établi depuis l'avènement du monarque régnant; mais, par la lettre que le secrétaire de la guerre vient d'adresser aux officiers chargés de lever des compagnies franches, il a laissé soupçonner que l'on se propoisoit d'ajouter considérablement à ce nombre. Il leur dit en effet que, quoique les armemens soient interrompus, ils aient à compléter leurs compagnies.

M. Taylor a puisé ensuite dans l'histoire des exemples frappans, qui le déterminent à surveiller une disposition aussi dangereuse pour la liberté, sur-tout lorsqu'elle est ouvertement manifestée; il a rappelé que Cromwell dut son élévation à une armée, & que Charles II employa avec succès la force des armes pour remonter sur le trône; d'où il a conclu que les militaires en général, officiers & soldats, partagent toujours les principes & les vues de l'autorité qui les gouverne.

Le moyen le plus sûr, a-t-il ajouté, de prévenir les abus que produit l'existence d'une armée permanente, est de répandre les soldats parmi les citoyens. Alors il se forme entre les uns & les autres une opinion commune qui rend impossible l'oppression du peuple par la force des armes: les orateurs & les écrivains l'ont pensé ainsi. Blackstone affirme

que les armées sont dangereuses pour la liberté, si elles ne sont pas composées de nationaux levés pour un tems limité, & si, au lieu de vivre parmi le peuple, elles sont renfermées dans des camps, des baraques ou des forteresses.

Considérez, d'ailleurs, quelle a été la marche du ministre dans cette opération; il a profité l'été dernier de l'agitation où étoit l'esprit public, pour acheter des emplacements & pour arrêter ses plans; & depuis peu il a fait construire des baraques, & elles étoient achevées avant que le parlement, à qui il demande aujourd'hui d'en payer les frais, en fût officiellement informé, ou que du moins on eût justifié cette mesure d'une manière quelconque. On a prétendu, à la vérité, que ce seroit un soulagement pour les aubergistes (1); mais ils l'eussent trouvé également dans l'avance d'une somme destinée aux provisions nécessaires pour les soldats. On a dit aussi que la discipline se maintenoit mieux dans les baraques, & que l'obéissance y étoit plus sûre. Je doute de la vérité de cette assertion. A Chatam & dans d'autres endroits, où l'usage des baraques est depuis long-tems introduit, l'insubordination & la désobéissance des soldats sont notoires, & l'on n'a pas les mêmes plaintes à faire contre ceux qui sont cantonnés dans les autres villes. Enfin, l'on a voulu par-là détacher les soldats du peuple, pour prévenir, dit-on, la contagion de l'anarchie, & l'on n'a pas pensé que si des opinions licencieuses sont déjà répandues en Angleterre, il n'y a point de murs assez hauts pour en garantir les soldats.

Mais ce ne font là que de vains prétextes: il est certain que le système ministériel tend à asservir le peuple anglois par la force de l'épée & des bayonnettes, car on n'a construit des baraques que dans les ports de mer, & aux environs de Londres & de Westminster. Les ministres ne manquent pas de proclamer leur amour pour la constitution; mais je les juge par leurs actions. Comment ne verrois-je pas la dégradation de la liberté dans l'accroissement sensible des impôts? Oui, la puissance du roi est devenue alarmante par l'étendue qu'elle a acquise. Chaque jour les libertés de la Grande-Bretagne s'altèrent & se perdent; nos armes vont servir sous l'étendard du despotisme. On a renvoyé du service des hommes qu'on accuse de méditer des spéculations abstraites sur les gouvernemens. Par-tout on a formé des associations dont les principes sont très-dangereux, & dont les intentions sont pires encore. Nous passons de la défense de la constitution à celle de la couronne. Entrez dans les églises, & vous entendrez les ministres de la religion ne parler que de l'obéissance passive & du droit divin. Peut-être suis-je anathématisé pour professer des opinions contraires. Cependant, comme l'objet dont je vous occupe augmente mes craintes, & me paroît un moyen nouveau employé par le ministre pour ruiner la liberté, je m'oppose à la construction des baraques, & je demande que la chambre fasse la déclaration suivante:

« Les communes déclarent que l'opposition qu'on a toujours mise à la construction des baraques dans la Grande-Bretagne est fondée sur une juste interprétation de la constitution libre des Anglois, & sur les principes qu'elle renferme; que cette opinion a été justifiée & soutenue par les meilleurs écrivains, & par les autorités constituées, qui ont jugé nécessaire, en tems de paix, de mêler les soldats avec les citoyens, pour les unir plus étroitement ensemble; & d'éviter les cantonnemens isolés, dans des camps ou dans

(1) Les gens de guerre ne sont jamais logés chez les citoyens anglois, mais seulement chez les aubergistes: c'est une condition de la permission que ceux-ci sont obligés d'avoir pour tenir auberge.

des baraques, parce qu'ils interrompent les rapports nécessaires entre l'armée & le peuple. (La suite à demain.)

BELGIQUE.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 28 février.

Les lettres d'Aix-la-Chapelle nous apprennent, que depuis les premiers jours de février jusqu'au 20 de ce mois, il est arrivé à Cologne treize bataillons d'infanterie autrichienne, avec dix divisions de cavalerie, dont trois de cuirassiers, trois de dragons, & quatre de hussards, ainsi que plus de soixante pièces d'artillerie de siège. L'armée du général Clairfayt est, selon les mêmes rapports, forte actuellement de plus de 45 mille hommes. Cette armée attend, avant de se mettre en mouvement, des renforts nouveaux, qui doivent la joindre dans les premiers jours de mars: les avant-postes de l'armée française sont tous les jours aux prises avec ceux des autrichiens. Ces petits combats ne font que le prélude de ceux qui auront lieu avant un mois d'ici, & qui, selon toutes les apparences, seront des plus sanglans, par l'acharnement des deux partis. Les Français sur-tout sont décidés à se défendre avec la dernière intrépidité, contre tous les satellites des despotes.

Le général Baulieu, dont l'armée est forte de 12 à 14 mille hommes, non compris la garnison de Luxembourg, ayant fait faire un mouvement en avant à sa petite armée, à qui il fit prendre poste à Neufchâteau & dans plusieurs autres endroits des Ardennes, pour de là inquiéter les Français, ces derniers ont d'abord fait marcher un corps de quatre mille hommes sur Marche, afin d'empêcher l'ennemi de pénétrer plus avant.

L'armée prussienne qui est dans la Gueldre, pour empêcher les Français de pénétrer en Hollande par Venlo, ont fait occuper cette place par un corps de 4 mille hommes de leurs troupes, qui vient encore d'être renforcé par deux mille autres.

Avant-hier au soir la ville a été illuminée à cause de la prise de Bréda, par l'armée du brave Dumouriez.

L'administration provisoire de Liege vient de décréter, que la fameuse église de Saint-Lambert, si chère aux princes-évêques de ce pays, sera démolie sans délai.

Il continue encore à passer continuellement par cette ville des troupes & des munitions de guerre & de bouche.

P. S. Nous apprenons dans le moment que Maëstricht est de nouveau en feu, par les bombes & boulets rouges que les Français ont jettés dans cette malheureuse ville, ce qui avoit donné lieu au bruit de sa prise. Dans une sortie que fit dernièrement une partie de la garnison, les assiégés ont fait prisonniers de guerre douze émigrés français, que l'on a conduits hier ici.

Extrait d'une lettre d'Anvers, du 26 février.

Des nouvelles de Bréda nous apprennent que le comte de Byland, gouverneur de ladite ville, ayant refusé, après deux sommations, de rendre la place, n'a été forcé qu'après la troisième sommation; c'est alors que l'incendie occasionné par le feu le plus terrible des Français, & l'insurrection générale de la bourgeoisie de Bréda, amena une capitulation favorable pour la garnison. Dans toutes les occasions, la légion batave s'est distinguée de la manière la plus honorable. Le capitaine Broux, des chasseurs à cheval, a reçu du général Dumouriez, en récompense de sa bravoure, deux chevaux, & chacun de ses officiers, ainsi qu'un maréchal-de-logis, un cheval; chaque chasseur de la même compagnie, deux louis d'or. Nous avons des rapports également favorables de tous les côtés, de la conduite excellente de la légion batave.

La conduite des habitans bataves gagne tous les cœurs des Français.

Dans la ville d'Anvers & dans une grande partie de la Belgique, la noblesse & les gens aisés se montrent très-peu disposés à héberger le soldat français, même un seul par maison; dans le pays batave, au contraire, & particulièrement à Ouden-Bosch, Kruijstraat, Steenberg, & dans d'autres bourgs, les paysans en appellent cinquante à la fois dans leurs habitations. L'arbre de la liberté, planté par-tout avec enthousiasme, est mouillé des larmes de la reconnaissance la plus vive. Les paysans en général, tant ceux qui sont plus à leur aise que ceux qui sont dans une position moins heureuse, ramassent tout ce qu'ils peuvent, en viande, en denrées du pays & en argent, & vont l'offrir aux Français. Le soldat français qui n'avoit point éprouvé cette réception dans la Belgique, est étonné de cette générosité, & hésite même d'accepter.

FRANCE.

De Paris, le 5 mars.

Les lettres de Suisse annoncent que le sénat de Berne a résolu d'adhérer à la résolution prise par le canton de Zurich, de reconnoître l'ambassadeur de la république française, d'observer la plus stricte neutralité, & de défendre tout passage sur les terres suisses aux troupes de l'Empire. Quelques autres cantons ont prononcé la même résolution, & on croit que sous peu de jours l'adhésion sera unanime.

COMMUNE DE PARIS.

Suite de la séance du 2 mars.

La section des Gardes-Françaises est venue communiquer un arrêté, par lequel elle déclaroit que la municipalité & le commandant-général avoient perdu la confiance, pour n'avoir opposé que leur inertie à l'activité spoliatrice des brigands. Le président a répondu que le conseil avoit pris toutes les mesures que lui dictoient les circonstances, & qu'il ne voyoit pas sans douleur que, pour deux membres (Chenaux & Jacques Roux), qui avoient paru approuver le désordre, tout le corps se trouvoit compromis. Le député de la section a répondu qu'il ne croyoit pas que la copie de l'arrêté qu'il venoit de communiquer, fût conforme à l'original; qu'il pensoit qu'en effet la section se bornoit à censurer ces deux membres: il a promis en conséquence de revenir dans la séance de demain, muni d'une copie plus exacte. (Applaudi.)

La discussion s'est naturellement engagée sur les manœuvres employées par les ennemis du bien public, pour priver les magistrats du peuple de la confiance qui leur est si nécessaire. Hébert a, comme les autres, désapprouvé les désordres qui avoient ouvert un vaste champ aux calomnies; mais il s'est appuyé sur une raison qui n'avoit été déduite encore par aucun membre: il a gémi de ce que le peuple avoit manqué tout le bien qui pouvoit résulter de cette expédition, en ne s'adressant qu'aux pauvres détaillans, tandis que les accapareurs & les capitalistes étoient demeurés intacts avec leurs immenses magasins. « Ce sont eux, n'en doutez pas, a-t-il dit, qui ont fomenté le désordre, pour réduire le détaillant à ne faire plus aucune provision, pour s'approprier le commerce exclusif, & combler enfin la coupe des maux du peuple par une disette totale. » Un membre demandoit un précis historique des faits, pour les soumettre aux sections & aux départemens; mais, sur l'observation faite par un de ses collègues, que déjà cette mesure avoit été adoptée, le conseil a passé à l'ordre du jour.

Du 3 mars.

Un individu nommé Sara, dit Dupré, vient d'être arrêté.

pour avoir dit publiquement dans un café qu'il falloit porter sur le trône le fils de Louis XVI, sous le nom de Louis XVII, & s'être donné pour le partisan de la constitution angloise & des deux chambres. Ce citoyen est d'Evreux; il a assuré que l'opinion qu'il avoit développée étoit celle de presque tous ses compatriotes, & même de la majorité de la nation, mais que la crainte en enchaînoit l'expression. Dans l'interrogatoire que les commissaires de police de la section du Louvre lui ont fait subir, il est convenu de tous les faits allégués contre lui, en ajoutant que celui-là n'étoit pas un citoyen, qui n'avoit pas le courage de manifester hautement son vœu. Vous voyez, citoyens, a ajouté Réal, rapporteur de cette affaire, combien est importante une arrestation qui peut nous donner le fil du complot tramé contre la liberté: il est certain que l'or de l'Angleterre circule au milieu de nous. Sans doute que l'individu arrêté avoit son rôle, mais qu'il a eu l'imprudence de le commencer avant de savoir si les autres acteurs étoient en scène. Les pièces de son interrogatoire seront remises aux jurés, & sans préjuger leur décision, le sort qui l'attend ne me paroît pas douteux, la loi étant formelle sur ces fortes de délits.

L'ordre militaire du jour contenoit la réponse du commandant-général à l'arrêté de la section des Piques, en date du 25 février dernier, & qui lui a été signifié hier. Cet arrêté dit qu'il occupe deux places. Est-ce celle de commandant-général avec le grade de maréchal-de-camp de la 17^e division; ce n'est qu'une place, puisque c'est le même service; si c'est celle de brasleur, il ne peut la quitter, c'est sa seule fortune; il l'a abandonnée depuis le 10 août sans s'en occuper un seul instant: il n'a accepté celle de commandant-général que provisoirement & pour six semaines; voici sept mois qu'il l'occupe uniquement. La confiance s'use, il ne faut point en abuser. Trop satisfait d'avoir eu un succès aussi heureux, grace au zèle des citoyens qui l'entourent, il aspire après sa retraite, pour passer un mois dans sa brasserie, & ensuite aux frontières, où il a, comme républicain, une dette à acquitter.

En conséquence, citoyens, il vous prie de solliciter une autre nomination; il ne doute pas qu'un choix moins précipité que le sien ne soit meilleur; il en est très-convaincu; sa reconnaissance envers les sections ne finira qu'avec sa vie.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Dubois-Crancé).

Séance du lundi 4 mars.

Le ministre de la guerre écrit qu'il est urgent de mettre à sa disposition un fonds de 31 millions pour l'armement & l'équipement des 300 mille hommes dont la levée est décrétée. Les comités de la guerre & des finances feront incessamment un rapport sur cette demande.

Les volontaires qui ont amené à Paris l'aigle impérial qui naguères étendoit ses ailes dorées sur la fleche du clocher de Tournay, sont dans les prisons de l'abbaye depuis quatre mois; ils n'ont pas été interrogés encore; ils écrivent à la convention pour qu'elle leur fasse rendre justice. Cette lettre a été renvoyée au ministre de la justice.

Des émigrés, malgré toutes les précautions prises par les législateurs, parviennent à rentrer en France, & à toucher leurs anciennes pensions: on a appris à la convention qu'un émigré avoit obtenu d'une section de Paris un certificat de résidence: le comité de sûreté générale s'occupera de cette dénonciation.

Un projet du comité de liquidation a été ajourné après

l'impression; ce projet concerne le mode de paiement des créanciers des émigrés.

Une augmentation de solde de deux sols par jour, pour les canonniers volontaires, a été proposée par le comité de la guerre; comme ce comité est chargé de présenter un projet général sur la solde des troupes de toutes armes, la discussion de ce qui concerne les canonniers a été ajournée avec celle du projet général.

On a rendu un décret relatif au mode de comptabilité des anciens receveurs de la ci-devant province de Bretagne.

Valazé, au nom du comité militaire, a proposé de rétablir dans son emploi le citoyen Delaunay, commissaire-ordonnateur, qui, décrété d'accusation, vient d'être acquitté par le tribunal criminel de Lyon: après de longs débats, le projet du comité a été écarté par la question préalable.

L'assemblée a adopté la rédaction de l'acte d'accusation contre le citoyen d'Esparbès, ex-commandant de Saint-Domingue.

Le ministre des affaires étrangères écrit à la convention que, d'après l'ordre de l'empire, notifié par le duc régnant de Brunswick, directeur du cercle de la Basse-Saxe, le sénat de la ville libre de Hambourg, a signifié au citoyen Lehoc, chargé de France, de sortir de cette ville dans 24 heures, & dans six jours du territoire du cercle. La ville de Lubeck a reçu & a mis à exécution un ordre semblable. — Ces mesures qui ont été dictées par la force à la faiblesse, ont déterminé le conseil-exécutif à faire mettre embargo sur les bâtimens des villes anseatiques qui se trouvent dans les ports de la république.

Santerre, commandant-général de la garde nationale parisienne, a écrit que la tranquillité régnoit dans Paris.

Le comité diplomatique, par l'organe de Carnot, a proposé. & la convention a décrété la réunion de la commune de Florennes & de plusieurs autres communes voisines, qui, d'après leur vœu unanimement & librement exprimé, seront partie intégrante de la république française.

Le ministre de la justice est venu donner des renseignements sur les quatre hussards détenus à l'Abbaye, & qui ont escorté jusqu'à Paris l'aigle de Tournay: ces citoyens sont prévenus d'avoir dérobé plusieurs effets dans l'hôtel du ci-devant duc de Charost, à Tournay: ils se justifient en alléguant qu'ils avoient été chargés de ces effets par un officier qui a pris la fuite: trois de leurs camarades, arrêtés avec eux, ont été relaxés sur les réclachations de leur commandant, du général Santerre & d'une section de Paris. La question de compétence que fait naître la nature du délit n'a pas été clairement décidée par le tribunal de cassation. L'assemblée a renvoyé la décision de cette affaire au ministre Beurnonville.

Des citoyens, membres des corps administratifs de Versailles, sont venus déposer les trois livres rouges dont ils avoient, il y a quelque jours, annoncé la découverte.

Un grand nombre d'articles qui doivent faire partie de la loi contre les émigrés, ont été décrétés, sur le rapport d'Osselin. L'ex-ministre Roland a fait distribuer un tableau contenant les évaluations des biens des émigrés. faites par 62 départemens; le total de ces évaluations se monte à 2 milliards 850 millions; il reste 21 départemens qui n'ont pas achevé le travail qu'ils doivent faire à cet égard.

Séance levée à cinq heures & demie.

MONESTIER, rédacteur des articles de la Convention nationale.